

Arrêté de composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'eau

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN01-003/16/CM du 17 mars 2016 du conseil de Métropole Aix-Marseille-Provence, portant élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La délibération AGER 001-607/13/CC du 31 octobre 2013 approuvant le choix du délégataire du service public de l'eau potable ;
- L'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,
- L'article 53.3.1 du contrat de délégation de service public de l'Eau,

CONSIDÉRANT

Qu'il convient de définir la composition du comité de pilotage du contrat de délégation du service public de l'eau et d'en désigner les membres.

La mutation externe d'un fonctionnaire membre du Comité de Pilotage du contrat de délégation de service public de l'eau.

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 16/507/CM est abrogé à compter du 1^{er} avril 2017.

Article 2 :

A compter du 1^{er} avril 2017, la composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'eau, s'établit ainsi :

ÉLUS MÉTROPOLITAINS

- Roland Giberti
Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à l'eau et à l'assainissement
- Carine Roger
Conseillère métropolitaine, Vice-présidente du Territoire Marseille Provence déléguée à l'eau et à l'assainissement.
- Philippe Ginoux
Conseiller métropolitain, Président de la commission Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Maire de Sénas - Roland Mouren

Conseiller métropolitain; membre du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la propreté et aux déchets, Maire de Châteauneuf-les-Martigues.
- Patrick Boré
Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué aux ports et infrastructures portuaires, Maire de La Ciotat.
- Eric Le Disses
Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué aux sports et équipements sportifs, Maire de Marignane.

ADMINISTRATION

- Domin Rauscher
Directeur Général des Services du Territoire Marseille Provence.
- Jean-Marc Mertz
Directeur Général Adjoint Eau et Domaine Public du Territoire Marseille Provence.
- Nathalie Perrin
Directrice Adjointe Direction Gestion Environnementale et des Contrats de l'Eau du Territoire Marseille Provence.
- Etienne Brun-Rovet
Directeur Général Adjoint de la Métropole Aix-Marseille-Provence en charge de l'Inspection Générale.

REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ DÉDIÉE DE L'EAU

- Marie-France Barbier
Directrice Générale de la Société Eau de Marseille Métropole (SEMM).
- Loïc Fauchon
Président Directeur Général de la Société des Eaux de Marseille gérante de la Société Eau de Marseille Métropole.

REPRESENTANTS DES SOCIÉTÉS DÉDIÉES DE L'ASSAINISSEMENT

- Yves Fagherazzi
Directeur Général du Service d'Assainissement Marseille Métropole (SERAMM)
- Hervé Madiec
Président du Service Assainissement Marseille Métropole (SERAMM)
- Gérard Leclerc
Directeur Société Assainissement Ouest Métropole (SAOM)

- Fabien Pinna
Directeur Société Assainissement Est Métropole (SAEM)
- Loïc Fauchon
Président Directeur Général de la Société des Eaux de Marseille (SEM), gérante de la Société d'Assainissement Ouest Métropole (SAOM) et gérante de la Société d'Assainissement Est Métropole (SAEM).

Article 3 :

Roland Giberti assure la présidence du comité de pilotage du service public de l'eau.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 3 mai 2017

Le Président,
Signé : Jean-Claude GAUDIN